

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL,
TENUE AU SOUS-SOL DE L'ÉGLISE SAINT-CLÉMENT, AU 190, RUE MAIN, DUDSWELL
LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2021, À 19 H, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ALAIN DODIER, MAIRE SUPPLÉANT

Sont présents :

- M. Alain Dodier, conseiller
- M^{me} Marjolaine Larocque, conseillère
- M^{me} Véronick Beaumont, conseillère
- M. Michel Gagné, conseiller
- M. Réjean Cloutier, conseiller

Sont absents :

- M^{me} Mariane Paré, maire
- M^{me} Isabelle Bibeau, conseillère

Secrétaire d'assemblée :

- M^{me} Solange Masson, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Dépôt du certificat d'avis de convocation de la secrétaire-trésorière
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Contrat pour la collecte des déchets solides et des matières recyclables de certains chemins privés du lac Miroir
5. Période de questions des citoyens
6. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Les membres présents du conseil forment le quorum.

M. Alain Dodier, maire suppléant, ayant constaté la légalité de l'avis de convocation selon les articles 155, 156 et 157 du Code municipal et le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Considérant que tous les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la Loi, seuls les sujets indiqués dans l'avis de convocation pourront être discutés, à savoir :

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Dépôt du certificat d'avis de convocation de la secrétaire-trésorière
3. Adoption de l'ordre du jour

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

4. Contrat pour la collecte des déchets solides et des matières recyclables de certains chemins privés du lac Miroir
5. Période de questions des citoyens
6. Levée de l'assemblée

2. DÉPÔT DU CERTIFICAT D'AVIS DE CONVOCATION DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

La secrétaire-trésorière dépose le certificat de l'avis de convocation des membres du conseil pour la tenue de la présente séance.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION 2021-200

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté au point précédent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. CONTRAT POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS SOLIDES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES DE CERTAINS CHEMINS PRIVÉS DU LAC MIROIR RÉSOLUTION 2021-201

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Cynthia James, M. Mario Fontaine et M. Allen George ont déposé chacun une soumission pour le contrat de collecte des déchets solides et des matières recyclables de certains chemins privés dans le secteur du lac Miroir du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues :

Nom	Montant
Mario Fontaine	12 275,90 \$
Cynthia James	10 364,50 \$
Allen George	10 328,20 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} VÉRONIQUE BEAUMONT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le contrat 2021-2022 de la collecte des déchets solides et des matières recyclables de certains chemins privés du lac Miroir d'une durée de douze (12) mois dans le secteur du lac Miroir soit octroyé à M. Allen George au montant de 8 983,00 \$ plus les taxes applicables pour un total de 10 328.20 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune personne n'est présente.

La présidente donne les directives relatives à la période de questions.

Conformément au Règlement 2015-208 - concernant la période de questions lors des séances du conseil municipal :

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

- La période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes, mais peut prendre fin prématurément s'il n'y a pas de questions adressées aux membres du conseil.

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- s'identifier au préalable (nom - lieu de résidence);
- s'adresser au président de la séance;
- poser une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question, lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle, jusqu'à l'expiration de la période de questions.

Tout membre présent à cette rencontre publique doit :

- s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou diffamatoire;
- s'abstenir de crier, de chahuter, de faire du bruit ou poser tout autre geste susceptible d'entraver le bon déroulement de la séance;
- obéir à une ordonnance de la personne qui préside la séance ayant trait à l'ordre et au décorum durant les séances du conseil.

La présidente donne la parole aux citoyens présents dans la salle.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

M. Réjean Cloutier, conseiller propose la levée de la séance à 19 h 04.

Président

Secrétaire

Alain Dodier
Maire suppléant

Solange Masson
Directrice générale et secrétaire-trésorière

